

FICHE MÉTHODOLOGIE

FACTEURS DE RÉUSSITE IDENTIFIÉS

GOUVERNANCE

La mise en place de la CIAP en Loire Atlantique, les premiers essaimages en Pays de la Loire et les démarches engagées dans les autres territoires ont permis d'identifier des facteurs de réussite :

- Un binôme fort entre le dispositif CIAP et les organisations agricoles qui permettent une vraie mobilisation territoriale paysanne pragmatique et réactive.
- Une expertise agricole au cœur de l'accompagnement des projets.
- Une ouverture indispensable aux réseaux collectifs territoriaux engagés dans la création d'activité de l'Économie Sociale et Solidaire ainsi qu'aux dynamiques d'acteurs de l'économie de proximité.
- Une diversité coordonnée d'outils d'accompagnement de la formation «stage paysan créatif» au portage d'activité et au financement des investissements en passant par les lieux test permanents, articulée avec les dynamiques d'accueil des porteurs de projet agricole et d'installation au sens large du territoire.
- Un partenariat fonctionnel avec les partenaires financiers Banques et France Active.
- Une structuration professionnelle en adéquation avec la réglementation de l'activité agricole (contractualisations diverses, PAC, fermage, certification, ...) formalisée et appuyée sur les réseaux locaux et nationaux des CAE qui favorise le transfert d'expériences et la montée en compétences rapide des agents.
- Une structure identifiée à la gouvernance plurielle mais en propre avec une ambition partagée : un facteur discriminant de réussite est l'ambition partagée de contribuer de manière significative au renouvellement des générations par l'installation de public hors cadre familial, et ce, par une diversité de propositions venant de différentes familles de partenaires.
- Un lien fort avec les Conseils régionaux à travailler dans la transversalité avec les services Agriculture/Economie, les services en charge de l'économie sociale et solidaire et les services de la formation professionnelle. Les Réseaux ruraux régionaux sont des relais précieux pour fluidifier cette réflexion transversale.



DÉVELOPPER
L'ENTREPRENARIAT
AGRICOLE
DES PERSONNES
NON ISSUES
DU MILIEU AGRICOLE
POUR RÉPONDRE
AUX ENJEUX
DU RENOUVELLEMENT
DES GÉNÉRATIONS



Crédit Photo MYOP





ACCOMPAGNEMENT : CONTENU ET POSTURE

→ LE PORTAGE DES INVESTISSEMENTS ET DE L'HÉBERGEMENT

Le portage temporaire des investissements est la base mais la demande porte bien plus sur un accompagnement à l'insertion territoriale et professionnelle in situ en pré installation.

Dans la plupart des espaces test, c'est le test d'activité qui est mis en avant avec parfois une ouverture vers l'installation sur certains sites, le lieu test changeant

d'endroit, dans ce cas là, vers une autre opportunité foncière. Concernant la CIAP, ces configurations de test d'activité au sens restrictif du terme ne représentent pas plus de 10 % des porteurs de projet accompagnés, la plupart étant en attente d'un appui à l'installation in situ, dont l'insertion locale territoriale et professionnelle s'avère être une clé fondatrice. Cette insertion locale et ce soutien par le territoire est le meilleur gage de garantie et de pérennité. Ainsi, on peut élargir le public auquel s'adresse le dispositif allant jusqu'à accompagner des transmissions plus classiques mais centrées sur ces spécificités hors cadre familial et qui posent indéniablement des questions plus complexes que la simple immersion sur la ferme.

→ LA PROGRESSIVITÉ MAÎTRISÉE

L'installation progressive peut être un piège si l'on ne la pense pas comme une stratégie temporaire : sous investissement, sur investissement humain, résultats ne satisfaisant pas les attentes ou les besoins. Cette progressivité a souvent besoin d'être accompagnée pour n'en faire qu'une étape et non une fin et veiller à la permanente cohérence entre les objectifs fixés et les moyens déployés.

→ LA NÉCESSITÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL – FIL ROUGE INSCRIT DANS LE TEMPS

Face à la diversité des besoins des porteurs de projet, la tentation est grande de donner une variété de réponses par une diversité de structures. Or la continuité de l'accompagnement et l'identification d'une structure accompagnatrice est un des éléments soulignés par les porteurs de projet comme facteur de rassurance et de gage de qualité.

Une clé de la relation durable d'accompagnement est le cadre proposé par la formation professionnelle. Ce statut, et la formation qui l'accompagne, permettent d'asseoir une relation stable, un espace temps suffisamment long pour permettre de lever la précarité qui marque ce temps de transition professionnelle, et de sortir de l'urgence productive, administrative... pour prendre le temps de construire, pas à pas, des bases solides à son installation. Cette année d'accompagnement global, sans pression de rémunération, ouvre vraiment un espace de décision constructif, d'autant plus marqué qu'il permet de s'inscrire dans un territoire concret dans un projet concret : un des pré-requis étant de choisir un territoire d'installation à l'échelle de la rencontre humaine.

→ LA FORCE D'UN CADRE CONTRACTUEL

Contrairement à des soutiens et échanges informels, la présence d'un cadre formel est décrite par les porteurs de projet et par les paysans référents comme permettant un engagement encadré et donc plus sécurisant. Le contrat permet ainsi de mobiliser un plus grand nombre de paysans car on sort d'une relation qui n'engage qu'une personne en soutien d'un porteur de projet dont on ne connaît rien : ce dernier est accompagné par ailleurs, la responsabilité est donc partagée, partageable. Le contrat pédagogique, la définition d'objectifs, et le calendrier permettent aussi de rendre visible les interactions et la cohérence entre les différents soutiens (groupe d'appui local, paysan référent, accompagnement individuel et collectif).

→ L'IMPORTANCE DES ÉLÉMENTS TIERS QUI PERMETTENT LA MÉDIATION

L'accompagnement ou l'aide de manière générale crée une relation de dépendance qui peut devenir très difficile à supporter, notamment par les porteurs de projet qui se veulent entrepreneurs et autonomes. Cette dépendance peut générer des conflits, des prises d'ascendant voir de l'ingérence. Il est nécessaire pour assurer la pérennité des liens, d'encadrer ces relations et de permettre des médiations, des rééquilibrages, des transformations si nécessaire.

Toute l'évolution de l'accompagnement, enrichie des expériences a permis d'introduire des éléments tiers dans les différentes relations qui font système autour d'un porteur de projet :

- **avec l'accompagnant** : des instances au sein de la structure permettent de sortir de la relation duelle porteur de projet / accompagnant (ex : le comité d'engagement et de suivi des porteurs de projet, des contrats encadrent aussi cette relation : contrat d'engagement, de formation, d'accompagnement).

- **avec le cédant** : dans le cas de reprises, le paysan référent est nécessairement un autre paysan que le cédant. Par ailleurs, les cédants sont accompagnés dans leurs démarches par d'autres personnes que les personnes qui accompagnent les porteurs de projet.

- **avec le paysan référent** : plusieurs paysans référents sont identifiés autour d'un projet, de manière à croiser les regards et permettre de laisser son libre arbitre au porteur de projet. Il s'agit ainsi de mobiliser un collectif et non plus un individu, pour éviter les écueils en cas de retrait du porteur de projet et maintenir une dynamique locale au-delà d'un porteur de projet en particulier.

- **avec le territoire** : l'ouverture des groupes d'appui locaux aux citoyens est garante aussi de tiers avec le milieu agricole et ouvre d'autres regards sur les situations.

La structure qui accompagne les porteurs de projet est souvent associée à ces derniers comme leur « avocat ». Des actions doivent être développées pour contrebalancer cette tendance naturelle et pour conserver la capacité à être médiateur sur les territoires.

→ LE DROIT À L'ERREUR NE PEUT ÊTRE PORTÉ QUE COLLECTIVEMENT

Dans le cadre d'une installation, dans une perspective de test d'activité, il est nécessaire de maintenir un droit à l'erreur et au retrait. Quand le porteur de projet n'est pas accompagné, le droit à l'erreur ou au retrait est porté individuellement, par le cédant qui retourne travailler, par les paysans qui ont investi pour un atelier que personne ne fait vivre, par le ou les paysans qui se sont engagés à libérer du foncier contre parfois leurs collègues d'entraide.

Le retrait est alors vécu comme un échec individuel et bloque toute suite au projet, quand il ne marque pas l'histoire

pour toute installation hors cadre familial à venir sur le territoire. Effectivement, il n'est pas juste que cette responsabilité soit portée individuellement par ceux qui prennent le risque de croire en un projet. L'enjeu de l'installation est collectif et le dispositif doit permettre de porter collectivement cette responsabilité. C'est aussi une des conditions pour sortir du militantisme, le soutien à l'installation et la transmission localement.



Crédit Photo MVOP

UN ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL ET MUTUALISÉ (COOPÉRATIF!) DU RISQUE PAR LE TERRITOIRE



On soulignera trois points clés dans le dispositif CIAP au regard de l'accompagnement déployé :

- une prise de risque échelonnée
- un rapport spécifique à la prise de risque : entrepreneuriale et territoriale
- la mobilisation locale et collective comme clé de l'accompagnement : un accompagnement par le territoire via le groupe d'appui local

➤ voir fiche Méthodologie : Focus sur un rapport spécifique à la prise de risque et à son accompagnement



Crédit Photo MYOP

LES RÉSEAUX NATIONAUX QUI APPUIENT ET QUE NOURRISSENT LE DÉVELOPPEMENT DE CES INITIATIVES



31 Bd Albert Einstein - CS 92315 - 44323 NANTES CEDEX 3
Tel : 02 40 20 83 93 - Fax : 02 40 20 22 55
contact@ciap-pdl.fr - www.ciap-pdl.fr

